



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-375

Ottawa, le 3 août 2005

Astral Media Radio inc.
Gatineau (Québec)

Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de radio numérique de transition CKTF-DR-1 Gatineau, associée à CKTF-FM Gatineau, du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006, aux modalités et conditions énoncées dans *Entreprises de radio numérique de transition à Gatineau*, décision de radiodiffusion CRTC 2002-363, 13 novembre 2002.
2. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>